CHARTE DU PARENT DÉLÉGUÉ APL

Vous avez posé votre candidature pour être délégué de votre classe et nous vous en remercions.

Avant de valider votre demande, nous vous invitons à prendre connaissance du rôle et de l'engagement du parent délégué APL et de le signer.

Le réseau de délégués APL est un maillon essentiel de la relation familles/APL et familles/Lycée

Étant un représentant officiel de l'APL, le délégué doit adhérer à l'association et s'acquitter de la cotisation annuelle.

Chaque classe dispose de un ou deux parents délégués et parfois d'un troisième parent suppléant.

Sauf cas de manque d'autres candidats éligibles, le délégué ne peut représenter plus qu'une seule classe au cours de la même année scolaire ni être dans la même classe où son enfant est élève délégué.

Le délégué APL a la même responsabilité et le même accès à l'information, qu'il soit suppléant ou titulaire.

Les parents délégués APL travaillent en étroite collaboration avec le/la coordinateur/trice de leur niveau au sein du Comité APL, élu par les parents d'élèves.

Au **primaire**, il existe désormais deux rôles :

- - Parent Relais : il participe à la vie de la classe, organise des évènements sociaux entre les parents, apporte son aide à l'enseignant si celui-ci le sollicite…

- - Parent Élu : il participe tout comme le Parent Relais à la vie de la classe. Il est de plus élu au Conseil d'école et a ainsi un rôle essentiel de représentation des parents vis-à-vis de la direction de l'école.

Le rôle du parent délégué au secondaire :

1. Représenter les familles de la classe auprès du CPE et du professeur principal ainsi qu'aux conseils de classe (attention, seuls 2 parents délégués peuvent y participer à la fois, mais chacun doit pouvoir y aller au moins une fois dans l'année).

2. Représenter tous les parents de la classe et veiller à ce que chacun ait accès aux informations et puisse s'exprimer

3. Compléter les listes de classes fournies par l'APL. Ces listes serviront à communiquer avec les parents toute l'année. Il vous sera demandé d'en envoyer une copie à votre coordination.

4. Créer les groupes WhatsApp de classe et y inclure systématiquement la coordination de niveau. Être les médiateurs et responsables du respect des règles de courtoisie et de bienveillance de ces groupes. Apaiser les relations entre les parents et la direction du LFCG et modérer les débats s'il y en a.

5. Travailler avec les coordinateurs APL de niveau pour faire remonter tout problème ou suggestion

6. Communiquer auprès des parents de la classe, leur faire suivre les informations APL et toute information à la demande du Lycée (CPE, enseignant PP…)

7. Organiser une réunion par trimestre avec les parents de la classe à la suite de la réunion de coordination APL

8. Aider l'APL lors des opérations menées par celle-ci (forum des métiers, forum des études supérieures, opérations de fundraising, vente de pains au chocolat…)

9. Tous les parents délégués doivent maîtriser la langue française et les parents délégués en Section Britannique ou Section Bilingue doivent aussi maîtriser l'anglais.

Engagement :

Le délégué s'engage à

1. Représenter tous les parents de la classe.

2. Garder confidentiel ce qui doit l'être, notamment lors des conseils de classe.

3. Ne pas utiliser la liste de contact de l'APL ni les groupes WhatsApp à des fins personnelles et/ou commerciales ou toute autre fin qui ne rentre pas dans le cadre de la vie de classe.

4. Travailler en équipe avec les autres parents délégués de la classe et ses coordinateurs de niveau en conformité avec les directives du comité APL.

5. Le délégué APL est appelé à ne pas faire partie de groupes qui ont pour but d'attiser les tensions et les polémiques à l'égard de l'APL ou de la direction du LFCG.

6. Le délégué s'engage à ne pas mélanger ses convictions ou activités personnelles, professionnelles, politiques ou religieuses avec son rôle de délégué APL.

Prénom, nom :
Classe représentée

Date :
Signature :